

## LE PREMIER RAIL DU TRAMWAY DE LA LIGNE D AU BOUSCAT EST SOUDÉ

Le jeudi 11 octobre, avenue de la Libération au Bouscat, a eu lieu **la première soudure du rails de la future ligne D du tramway** en présence de Patrick Bobet, Maire du Bouscat. La ligne D, longue de 9,8 km, reliera la place des Quinconces à Bordeaux au lieu-dit Cantinolle à Eysines, en passant par Le Bouscat et Bruges. Cette nouvelle ligne propose un nouvel accès au tramway aux usagers venant de l'ouest de l'agglomération.

- 2 350 soudures de rails prévues et 1 900 tonnes de rails devraient être au total posées sur l'ensemble de la ligne D.
- Les travaux d'aménagement des infrastructures et voies ferrées ont démarré en mai 2017 et devraient s'achever mi-2019.
- Avec 77 km en service en 2020, le réseau de tramway de Bordeaux Métropole devrait constituer l'un des premiers réseaux de France en nombre de kilomètres.



## La ville lance le portail « Démarches et Paiement en ligne »

38

Afin de faciliter les démarches administratives, la Mairie poursuit la dématérialisation de certaines procédures à travers la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre du Portail « **Démarches et paiement en ligne** » accessible sur **bouscat.fr**. Ce service en ligne concerne les activités de la Petite enfance, du périscolaire et accueils de loisirs, de l'école de musique municipale et les activités seniors (transport à la demande, sorties, gymnastique douce). Le portail va permettre aux usagers de consulter ou modifier certaines informations personnelles, d'avoir accès aux factures et de procéder à leur paiement en ligne. Un développement des fonctionnalités de l'outil est prévu en 2019. Par ailleurs la restauration collective (cantines des écoles et résidences autonomes) est facturée désormais par le délégataire, la Société Elior, à travers son portail d'accès **bonapp.elior.com**. Des permanences d'informations au public ont été mises en place par ELIOR tous les mardi de 9h à 10h30 et mercredi de 9h à 11h en Mairie (sans rendez-vous).



### Délégation de Service Public pour la restauration collective

Rappel : « La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. » (Source : loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi MURCEF, article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales)

La Société ELIOR a été retenue pour la DSP concernant la restauration collective, contractualisée depuis le 1<sup>er</sup> Août 2018 pour une durée de 7 ans. Parmi les engagements du délégataire et à la demande de la Ville de nombreux critères de Développement durable ont été intégrés. Inscrit à l'acte 2 de l'Agenda 21, le grand projet « Alimentation Responsable » prévoit le renforcement des clauses d'une restauration collective durable. Ainsi, de nouveaux objectifs ont été fixés pour les sept années à venir autour de l'alimentation (produits bio, circuits courts, label qualité,) et la gestion des déchets. L'ensemble de ces mesures contribuera à termes à limiter les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone de ce service.

## Vos rendez-vous

### • 30 octobre au 15 novembre

Exposition « Notre mère la guerre »  
D'après la BD de Kris et Maël  
La Source

### • 6 novembre

Amphitryon de Molière  
Mardi – 20h30

Ermitage-Compostelle

### • 8 novembre

Conférence Dominique Lormier  
Jeudi – 19h  
La Source

### • 11 novembre

Commémorations centenaire  
14/18 - Monument aux morts  
Dimanche – 11h30



• 14 novembre – Quinzaine de l'égalité  
Spectacle « Les Souffleurs de Nuages » Mercredi - 16h - Ermitage Compostelle

• 14 novembre - Rendez-vous BD avec Kris - Scénariste de la série « Notre mère la guerre » - Mercredi – 19h - La Source

• 17 au 25 novembre - Exposition « Faut que ça tourne » - La Source



### • 20 novembre - Conférence d'Elsa Osorio

Dans le cadre du festival « Lettres du Monde » - Mardi – 19h - La Source



### • 21 novembre

Festival Alimentaire  
Projection/débat « Le champ des possibles ou le retour à la terre »  
Mercredi – 19h - La Source

### • 22 novembre

Réunion de quartier Lafon Féline/Champ de Courses  
Jeudi - 19h - Salle Bernard de la Filolie

### • 23 au 25 novembre

Salon de la création  
Vendredi : 14h/19h  
Samedi et dimanche : 10h/19h - Ermitage-Compostelle

### • 29 novembre - COMPLET

Les Faux British « Molière de la Comédie 2016 »  
Jeudi – 20h30  
Ermitage-Compostelle



# CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, les services de la ville proposent plusieurs temps forts. En amont du 11 novembre, la médiathèque abordera, par le biais d'expositions, d'une rencontre d'auteur et de trois séances du ciné-club cette thématique sous un angle historique, littéraire et cinématographique. Le **dimanche** 11 novembre, une chorale, composée de près de 150 enfants des quatre écoles élémentaires de la ville ainsi que du collège Jean Moulin, participera aux commémorations sur la place du monument aux morts et chantera la *Marseillaise*. Elle sera dirigée par un chef de chœur de l'école municipale de musique et accompagnée par une formation musicale constituée de musiciens de l'Harmonie. Afin de préparer au mieux cet événement, plusieurs professeurs de l'école de musique se déplacent dans les écoles pour faire répéter les élèves pendant et en dehors du temps scolaire.

## BONS CADEAUX POUR NOEL

Le CNAS ajuste ses pratiques pour se conformer à ses obligations en termes de protection des données comme le stipule le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Ainsi, la demande de prestation de Noël des enfants ne pourra plus être effectuée par les référents CNAS de la collectivité de manière groupée au nom des agents bénéficiaires. Désormais, il appartient à chaque agent de demander individuellement la prestation, soit sur son espace personnel sur [www.cnas.fr](http://www.cnas.fr), soit via un formulaire papier à retirer auprès de Serge Tautia en mairie ou Elodie Biscaïchipy puis à transmettre au CCAS. Les chèques Cdhoc seront, comme les années précédentes, expédiés au domicile des demandeurs.

## Focus

### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

A compter du 1er janvier 2019, la médiathèque change ses horaires d'ouverture. Afin de mieux répondre aux demandes du public, elle ouvrira le **mercredi** à partir de 10h et fermera ses portes du **mardi** au **vendredi** à 18h30.

Elle sera ouverte un **jeudi** par mois jusqu'à 20h, dans le cadre notamment des cafés linguistiques et des rendez-vous réguliers de la Source. Les dates des jeudis concernés par cette ouverture jusqu'à 20h seront diffusées dans la plaquette trimestrielle de la Source.

Enfin, afin de permettre aux collégiens, lycéens et étudiants de réviser leurs examens dans les espaces de la médiathèque, celle-ci mettra en place une "opération révisions" pendant 6 semaines en mai/juin et étendra ses horaires jusqu'à 20h00 du **mardi** au **vendredi**.

Le **lundi** reste consacré au travail interne (commandes et préparation des collections) et à l'accueil de groupes (scolaires, crèches, etc).

Lundi : fermé  
mardi, jeudi : 12h-18h30  
mercredi : 10h-18h30  
samedi : 10h-17h  
dimanche : 14h-17h  
(du 1er novembre au 30 avril)

